



Savez-vous que les élections au Comité national de la recherche scientifique débutent le lundi 21 juin ?

Communication dans le cadre de l'élection au CoNRS dans le collège C du 21 au 28 juin 2021

Chère camarade, cher camarade,

Nos candidat.e.s sont vos collègues, qui, comme vous, veulent défendre les métiers de la recherche. Pour savoir qui nous sommes, où nous travaillons, le travail fait par nos élus sortants dans les sections et connaître dans le détail nos revendications, consultez notre blog : <http://www.conrs-sntrs.fr>

Pourquoi faut-il voter à cette élection ?

Pour la défense de la recherche publique, en renforçant la légitimité des instances scientifiques.

Pourquoi les ingénieurs et techniciens sont-ils attachés à la défense des instances scientifiques ?

Parce que lorsqu'on travaille pour la recherche, quel que soit son poste, on tient à contribuer à une recherche de qualité. On connaît, et la crise sanitaire que nous traversons nous le rappelle, l'importance des recherches fondamentale et appliquée, l'importance de personnels stables et de financements récurrents pour mener à bien les projets de recherche de longue haleine.

Pourquoi la capacité d'action du CNRS doit-elle rester importante ?

Parce que c'est un organisme de recherche pluridisciplinaire, le plus important en terme de moyens et de personnels, le mieux implanté sur tout le territoire, le partenaire de toutes les universités et de tous les autres organismes de recherche.

Pourquoi la capacité d'action du CNRS est-elle menacée ?

Parce que le CNRS perd progressivement ses moyens d'action. En dix ans (2009-2019), le CNRS a vu le nombre de ses agents fondre : 1242 postes de titulaires perdus (287 chercheurs et 955 ingénieurs et techniciens). Quant au financement de base des laboratoires, il stagne autour de 150 millions d'euros/an pour près de 1200 unités de recherche depuis plus de dix ans.

Pourquoi la loi de programmation de la recherche ne va pas améliorer la situation ? Parce que ses hypothétiques financements ne viendraient qu'en proportion des contrats décrochés, et les emplois créés seront des emplois précaires dépendant de ces contrats. La loi inclut aussi les établissements nationaux dans les grands ensembles régionaux de recherche et formation. En conséquence, et notamment dans les universités expérimentales, le CNRS aura de plus en plus de mal à définir une politique scientifique nationale et autonome.

Pourquoi faut-il un comité national fort ?

Parce que notre pays ne peut pas faire avancer le front des connaissances en se basant uniquement sur les besoins économiques des régions. Pour mener à bien une politique ambitieuse, il faut être capable d'élaborer une prospective scientifique indépendante des intérêts privés locaux ou régionaux et pouvoir consacrer des moyens aux choix scientifiques qui en résultent. **Le CNRS, avec sa dimension nationale et son caractère pluridisciplinaire, est à même de le faire. Pour maintenir cette capacité à définir et concrétiser des orientations scientifiques, il faut un Comité national légitimé dans cette mission.**

Pour avoir un Comité national fort et légitime, il faut que vous votiez la semaine du 21 juin !

Pour avoir des élus dans toutes les sections du Comité national, des élus motivés, structurés au sein d'un syndicat revendicatif et non d'accompagnement des réformes et des directions d'établissement, il faut voter pour le SNTRS-CGT.

Voter SNTRS-CGT, c'est consolider l'efficacité du syndicat dont la pertinence a permis à la CGT de gagner en Conseil d'État face aux ministres de l'enseignement supérieur et la recherche et de la fonction publique pour que les droits syndicaux fondamentaux soient respectés et que la voix de tous les représentants élus du personnel, sans aucune exclusion, soit entendue.

Pour en savoir plus sur nos revendications, consultez notre blog : <http://www.conrs-sntrs.fr>

Votez SNTRS-CGT pour défendre la recherche publique et les droits des travailleurs de la recherche, quel que soit l'établissement concerné !



Nous vous avons fait parvenir [les résultats de notre enquête](#) portant sur la période du premier confinement en 2020. Il ressort de cette enquête que le personnel est favorable au télétravail en moyenne deux jours par semaine et demande sa prise en charge financière.

La situation de confinement que nous avons connue en 2020 perdure en 2021 ; notre employeur doit reconnaître et prendre en charge les frais engagés par le personnel en télétravail.

Nous vous invitons à signer et faire signer [la pétition](#) autour de vous!

Un tour du monde des syndicats sur la pandémie de COVID-19 : [La lettre internationale n°21 du SNTRS-CGT](#)

[Retrouvez l'ensemble des lettres internationales](#)

[Retrouvez toute l'actualité sur notre site](#)